

## FORMATION JURIDIQUE



### ■ ■ ■ Objectif :

Permettre aux Agents et aux Entreprises de se conformer au Code Pénal.  
Inculquer les connaissances juridiques essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence.

### ■ ■ ■ Public et Prérequis :

Toute personne susceptible d'intervenir en qualité d'Agent de prévention et de sécurité, et des dirigeants d'entreprise de sécurité

### ■ ■ ■ Durée :

2 jours - 14 Heures

### ■ ■ ■ Nombre de stagiaires :

Groupe de 12 personnes maximum

### ■ ■ ■ Méthodes Pédagogiques :

Théorie : exposés - débats dirigés

Pratique : exercices d'applications pratiques

Animation conduite par des juristes

### ■ ■ ■ Programme :

Cadre légal de la profession (loi du 12 juillet 1983)

Code pénal et code de procédure pénal

La légitime défense

Le flagrant délit et notion de flagrance

Les différents délits inhérents au métier de la sécurité

Responsabilité pénale

### ■ ■ ■ Evaluation / Examen :

Validation en fonction de la réussite à l'évaluation

### ■ ■ ■ Lieu :

Dpt 92 et 77

### ■ ■ ■

Inter / intra

### ■ ■ ■ Tarif :

Nous consulter



[www.acte1formation.fr](http://www.acte1formation.fr)

